

225C1053
FR0010641449-DIV12

20 juin 2025

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

AGROGENERATION

(Euronext Growth Paris)

Le 18 juin 2025, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société de droit ukrainien Novaagro est tenue¹ de déposer sur les titres de la société AGROGENERATION².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres AGROGENERATION sont applicables.

¹ Cf. D&I 224C2719 du 17 décembre 2024.

² Cf. notamment communiqué diffusé par les sociétés Novaagro et AGROGENERATION le 18 juin 2025.